

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018

Compte-rendu affiché

Le 9 novembre 2018

Sur convocation adressée le 11 octobre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie de Cherré, sous la présidence de Monsieur Michel LANDAIS, Maire, le mercredi 17 octobre 2018 à 19h00.

Etaient Présents : Jannick NIEL, Monique CAHU, Joël NOURRY, Anne-Marie LE MAP, Françoise PANCHER, Régis BREBION, Catherine KOPP, Gérard EVRARD, Christine CORMIER, Jérôme MILLET, Laëtitia FOUQUET, Aurélie MEUSNIER.

Absents Excusés : Jacques CHAUVEAU qui donne procuration à Christine CORMIER, Chantal BOYER qui donne procuration à Aurélie MEUSNIER, Jean-Luc CIROUX, Gilles FONTAINE, Jean-Yves RENARD qui donne procuration à Joël NOURRY, Sabrina CALLU.

Secrétaire de Séance : Jérôme MILLET

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Santé :
 - Groupement de Commande : avenant n°2
 - Représentants de la Commune au groupement

1- MAISON DE L'ENFANCE – Choix des entreprises

Suite au lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de construction de la Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal a décidé, le 6 septembre 2018, de retenir les offres suivantes :

- pour le lot 6 Métallerie, l'entreprise DORISON pour un montant de 22 611,14 € HT,
- pour le lot 11 Peinture, l'entreprise SAS BOULFRAY pour un montant de 25 803,12 € HT,
- pour le lot 14 Équipement d'office, l'entreprise CF CUISINES pour un montant de 22 055,00 € HT.

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal a été informé que des négociations étaient en cours pour les lots 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 13.

Pour les lots 1, 9 et 12, la consultation a été relancée avec une remise des offres fixée au 21 septembre 2018. L'ouverture des plis de la seconde consultation s'est déroulée le 24 septembre 2018.

Suite aux négociations et à l'analyse des offres, les résultats sont les suivants :

Le lot 1 A - Désamiantage - Déconstruction a été déclaré infructueux lors du dernier conseil municipal. Afin de pouvoir modifier la teneur de la consultation et d'isoler les missions de désamiantage, le Conseil Municipal décide :

- de rapporter la délibération du 9 octobre 2018,
- de déclarer le lot 1 A Désamiantage – Déconstruction sans suite
- d'autoriser Monsieur le Maire à consulter plusieurs entreprises en direct pour les travaux de désamiantage seulement.

Pour le lot 1 B – VRD, estimé à 398 500 € HT, une offre a été remise par le groupement FLÉCHARD TP – PIGEON TP pour un montant de 522 500,00 €.

Après négociation, le groupement a proposé une offre comprenant la déconstruction, auparavant prévue dans le lot 1 A, pour un montant de 525 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre du groupement FLÉCHARD TP – PIGEON TP pour un montant de 525 500,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 1 C - Espaces Verts, estimé à 322 200 € HT, deux entreprises ont remis une offre. Après analyse, le classement suivant est présenté :

	SAS PAYSAGES JULIEN et LEGAULT	LEROY PAYSAGES
Prix HT	46 305,40 €	58 234,45 €
Prix HT négocié	39 815,49 €	42 000,00 €
Points / 8	8,00	7,58
Valeur technique / 12	12,00	12,00
Total / 20	20,00	19,58
Classement	1 ^{er}	2 nd

Le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT pour un montant de 39 815,49 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 2 – Gros Œuvre Ravalement, l'analyse des offres est toujours en cours.

Pour le lot 3 – Charpente bois, estimé à 100 000 € HT, les entreprises DENIS MARIE, GLOT, BEQUET et CRUARD ont remis une offre. Des négociations ont été engagées avec les 3 premières entreprises.

Il en résulte le classement suivant :

	DENIS MARIE	GLOT	BEQUET
Prix HT	106 386,06 €	130 272,90 €	128 593,64 €
Prix HT Négocié	104 380,19 €	115 000,00 €	128 000,00 €
Points / 8	8	7,26	6,52
Valeur technique / 12	11,22	11,76	11,22
Total / 20	19,22	19,02	17,74
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DENIS MARIE pour un montant de 104 380,19 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 4 – Étanchéité – Couverture et bardage zinc, estimé à 168 000 € HT, les entreprises GLOT Fils, CCV et DENIS MARIE ont remis une offre.

Suite à l'analyse des offres et après négociations, il résulte le classement suivant :

	GLOT Fils	CCV	DENIS MARIE
Prix HT	156 895,96 €	157 561,20 €	176 755,56 €
Pris HT Négocié	156 000,00 €	157 500,00 €	172 412,96 €
Points / 8	8	7,92	7,24
Valeur technique / 12	12	12	10,92
Total / 20	20,00	19,92	18,16
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL GLOT Fils pour un montant de 156 000,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures aluminium, estimé à 106 000 €, trois entreprises ont remis une offre. Il résulte de l'analyse, après négociations, le classement suivant :

	RIDORET Menuiserie	GSA5	SPBM
Prix HT	100 895,00 €	110 350,00 €	139 679,00 €
Pris HT Négocié	100 895,00 €	110 350,00 €	137 580,00 €
Points / 8	8	7,31	5,87
Valeur technique / 12	10,80	11,22	3,72
Total / 20	18,80	18,53	9,59
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise RIDORET Menuiserie pour un montant de 100 895,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Le lot 6 Métallerie a été attribué à l'entreprise DORISON pour un montant de 22 611,14 € HT, lors du Conseil du 6 septembre 2018.

Pour le lot 7 – Menuiseries intérieures – Équipement mobilier, estimé à 166 000 € HT, les entreprises RIDORET, ANTOINE REMI, ART DU BOIS 72, CBF et LESSINGER ont remis une offre.

Des négociations ont été lancées avec les 3 premières entreprises. Après analyse, il résulte le classement suivant :

	SARL Menuiserie ANTOINE REMI	ART DU BOIS 72	RIDORET Menuiserie
Prix HT	160 023,03 €	162 023,03 €	152 000,00 €
Prix HT Négocié	155 579,01 €	162 023,03 €	152 000,00 €
Points / 8	7,82	7,51	8
Valeur technique / 12	12	12	11
Total / 20	19,82	19,51	19,00
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SARL Menuiserie ANTOINE REMI pour un montant de 155 579,01 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 8 – Cloisons -Isolation – Plâtrerie, l'analyse des offres est toujours en cours.

Pour le lot 9 – Plafonds suspendus, estimé à 35 000 € HT, sept entreprises ont remis une offre : API, ROBERT, QUALIPROFIL, ISO'TECH, LETOURNEUX, APM et PCI.

Les négociations ont été lancées avec les 3 premières entreprises. Il en résulte le classement suivant :

	API	ROBERT	QUALIPROFIL
Prix HT	20 815,00 €	26 306 ,00 €	21 223,97 €
Prix négocié HT	20 500,00 €	26 306,00 €	21 000,00 €
Points / 8	8	6,23	7,81
Valeur technique / 12	12	12	10,32
Total / 20	20	18,23	18,13
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise API pour un montant de 20 500,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 10 – Revêtements de sol souples et durs / Carrelage mural, l'analyse des offres est toujours en cours.

Le lot 11 Peinture a été attribué à l'entreprise SAS BOULFRAY pour un montant de 25 803,12 € HT, lors du Conseil du 6 septembre 2018.

Pour le lot 12 – Électricité CF, estimé à 130 000 € HT, les entreprises SCOP ANFRAY GIORA – LA SCETEC – SYGMATEL - DESSAIGNE ont remis une offre.

Suite aux négociations lancées avec les trois premières entreprises, il résulte le classement suivant :

	LA SCETEC	SYGMATEL	DESSAIGNE
Prix HT	124 989,02 €	122 624,86 €	134 630,96 €
Prix HT Négocié	118 500,00 €	119 900,00 €	127 000,00 €
Points / 8	8	7,91	7,46
Valeur technique / 12	10,92	10,80	10,32
Total / 20	18,92	18,71	17,78
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LA SCETEC pour un montant de 118 500,00 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Pour le lot 13 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire, estimé à 186 000 € HT, trois entreprises ont remis une offre.

Il résulte de l'analyse, après négociations, le classement suivant :

	DESSAIGNE	CLIM MA	DELABOUDINIÈRE
Prix HT	232 880,32 €	273 598,78 €	315 672,02 €
Prix HT Négocié	229 502,73 €	250 000,00 €	315 672,02 €
Points / 8	8	7,34	5,82
Valeur technique / 12	12	9,70	10,50
Total / 20	20,00	17,04	16,82
Classement	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise DESSAIGNE pour un montant de 229 502,73 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

Le lot 14 Équipement d'office a été attribué à l'entreprise CF CUISINES pour un montant de 22 055,00 € HT, lors du Conseil du 6 septembre 2018.

2- ECOLE : SANITAIRES – Choix des entreprises

L'analyse des offres et les négociations sont toujours en cours. Les résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion de Conseil.

3- COMMUNAUTE DE COMMUNES : Rapport d'activité 2016

Jannick NIEL présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS).

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes compte 25 communes, représentées par 53 conseillers titulaires et 15 conseillers suppléants. Le bureau est composé de 7 vice-présidents et 3 membres délégués.

Au 31 décembre 2016, la CCHS avait à charge les compétences suivantes :

- Compétences obligatoires :
 - Aménagement de l'espace
 - Action de développement économique
- Compétences optionnelles :
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Politique du logement et du cadre de vie
 - Culture
 - Équipements sportifs
- Compétences facultatives :
 - Nouvelles technologies de l'information et de la communication
 - Projets d'intérêt communautaire concourant à l'amélioration de la sécurité civile publique sous réserve des effets de la loi du 3 mai 1996, relative aux services d'incendie et de secours
 - Accueil des gens du voyage, conformément au schéma départemental
 - Action en faveur de l'insertion sociale
 - Fourrière animale
 - Service privé de transport routier non urbain
 - Service occasionnel de transport public routier de personnes
 - Sentiers de randonnées
 - Réseaux et services locaux de communications électroniques
 - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles parents enfants

La Communauté de communes adhère aux Syndicats suivants :

- Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise
- Syndicat Mixte du Parc d'Activités Économiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise
- Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois
- Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères du secteur de l'Est de la Sarthe
- Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe

Le Conseil Communautaire s'est réuni à 10 reprises en 2016. Le président a pris 91 décisions.

Au niveau institutionnel, la gouvernance a évolué suite à l'approbation de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le 25 mai 2016. Huit nouvelles communes ont intégré la CCHS : Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, St Jean des Échelles, St Maixent et St Ulphace. Elles ont été suivies par la commune de Gréez sur Roc, le 6 septembre 2016.

Afin de mettre en œuvre les réformes législatives et notamment les lois ALUR, MAPTAM et NOTRe, les statuts ont été réécrits complètement pour prendre en compte une modification du périmètre de compétences.

Au chapitre des moyens humains, la Communauté de Communes compte 19 agents au 31 décembre 2016. Au niveau financier, la CCHS a adopté un budget d'un montant de 10,88 millions d'euros. Il a été décidé de maintenir la fiscalité locale, de reconduire la politique de fonds de concours et de poursuivre le désendettement de la Communauté de Communes.

La CCHS a décidé d'opter pour la fiscalité professionnelle unique. Diverses exonérations et mesures fiscales ont été validées.

En 2016, la CCHS est intervenue dans les domaines suivants :

- Fonds de Concours : maintien de la politique de fonds de concours avec une enveloppe budgétaire de 300 000 €. Cherré a bénéficié de l'attribution de 12 500 € pour l'installation de la vidéoprotection et 2 747 € pour les cheminements piétons sécurisés rue François Avice et rue de la Fontaine.

- Développement économique : la CCHS a maintenu le versement de participations et subventions à différentes structures. Les principales actions ont été l'identification des zones d'activités communales à transférer au 1^{er} janvier 2017, la préparation de la dissolution du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise et des travaux et actions sur les bâtiments appartenant à la Communauté de Communes.

- Urbanisme : dans le cadre du PLUi, plusieurs demandes de subventions ont été effectuées. Le marché d'assistance technique a été attribué au cabinet Auddicé pour un montant de 260 570 € HT. Quatre documents communaux d'urbanisme ont été élaborés et cinq sont en préparation. Le service urbanisme a instruit 1 618 dossiers pour toutes les communes dont 66 pour Cherré (26 permis de construire, 36 déclarations préalables et 4 certificats d'urbanisme opérationnels).

- Habitat : l'office Public de l'Habitat est rattaché à la CCHS. L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat est déployée.

- Fibre optique : un contrat territorial innovant est conclu avec le Département, assurant des cofinancements pour chaque prise de fibre optique déployée sur le territoire.

- Fourrière animale : 21 transferts d'animaux vers la fourrière ont été réalisés.

- Transports scolaires vers les équipements communautaires : le nombre de transports offerts aux scolaires a légèrement baissé par rapport à 2015.

- Aires d'accueil des gens du voyage : le nombre de jours d'occupation a augmenté, de 3 510 en 2015 à 4 230 en 2016, sur les aires de La Ferté-Bernard et de Beillé.

- Sports et loisirs : le Circuit Cycliste de l'Huisne Sarthoise a réuni 139 coureurs pour un coût d'environ 6 700 €.

- Développement rural et tourisme : le travail s'est concentré sur la 8^{ème} édition de la randonnée communautaire, la remise en l'état puis l'entretien des sentiers de randonnées, la 5^{ème} édition du « Circuit des 3 églises » et le travail auprès des agriculteurs.

- Déchets ménagers et Assainissement non collectif :

- Déchets : la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et le traitement de déchets ménagers et assimilés sont confiés au SMIRGEOMES.
- Assainissement non collectif : ce service est confié à la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2012.

- Affaires sociales : le projet de construction d'une 2^{ème} antenne du Relais d'Assistantes Maternelles à Tuffé est poursuivi.

- Culture et Communication : les actions se sont concentrées autour des activités de la Laverie et de l'organisation de la 3^{ème} édition de l'Automne culturel.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Jannick NIEL et Monique CAHU, représentants communautaires, se tiennent à la disposition des conseillers pour répondre à leurs interrogations.

Jérôme MILLET s'interroge sur la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage.

Jannick NIEL précise que jusqu'à présent, ces aires sont gérées en directe par la CCHS.

Suite au départ en retraite de l'agent d'accueil et vu les difficultés rencontrées au quotidien, la CCHS va effectuer des travaux de mise aux normes des équipements, pour un montant estimé à 100 000 €, afin de transférer leur gestion à une association compétente.

4- SANTE

a) Groupement de commande : avenant n°2

Le 30 mai 2018, un groupement de commande a été créé entre les communes de La Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau. Ses objectifs sont :

- la consultation et l'assistance d'un conseil juridique sur les modalités de mise en œuvre du projet
- la réalisation d'actions de communication y compris une prestation confiée à un cabinet spécialisé en stratégie de communication
- la recherche et la rémunération d'un cabinet de recrutement
- le louage de locaux éventuels

Le 6 septembre 2018, un avenant n°1 a été conclu pour modifier l'article 1 – Objet de la convention et l'article 7 – Dispositions financières.

A la demande du comptable du Trésor Public, il est proposé la mise en place d'un avenant à la convention, avec les ajouts suivants :

Article 3 – Désignation du coordonnateur du groupement

La commune de Cherré, désigné coordonnateur, aura en charge l'expertise administrative sur :

- la passation de marchés publics à orientation juridique et conseil en matière de santé,
- la passation d'un marché en matière de mobilier très spécifique (banque accueil, ...),
- la sollicitation de subventions ayant pour objet la santé.

Article 7 – Dispositions financières

Au point 2.4 Dépenses liées au fonctionnement, est ajouté à la liste des dépenses, le matériel informatique et autres.

Au point 2.6 Fonction de gestionnaire, le point suivant est ajouté :

« De plus, la commune de La Ferté-Bernard aura en charge la passation de tous les marchés publics en lien avec l'objet de la convention initiale hormis ceux évoqués à l'article 1 du présent avenant.

L'ordonnateur et le signataire de ces-dits marchés sera le gestionnaire à savoir Monsieur le Maire de La Ferté-Bernard. »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de groupement de commande entre les communes de Cherré, Cherreau et La Ferté-Bernard qui vient d'être présenté
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au groupement de commandes.

Jérôme MILLET demande si le mobilier appartenant à la ville de La Ferté-Bernard est transféré au Pôle de Santé.

Monsieur le Maire signale que ce mobilier est réutilisé, mais n'est pas suffisant. Les communes de Cherré et Cherreau vont verser au total 32 000 €, entre l'ouverture du Pôle Santé et le 31 décembre 2020, à la commune de La Ferté-Bernard pour compenser le transfert du mobilier, du matériel et de l'expertise fournie par cette dernière.

Il précise que les médecins du Centre de Santé s'installent au nouveau Pôle de Santé. Le matériel médical et informatique est également transféré, ce qui permet de diminuer le coût d'acquisition de nouveaux matériels.

En ce qui concerne la forme juridique de la structure, le cabinet FITECO, conseil juridique, recherche l'entité juridique qui pourrait offrir la possibilité de gérer le Pôle Santé en autonomie. La création d'un Groupement Coopératif Sanitaire est à l'étude.

Il rappelle que la contribution des collectivités est obligatoire pour le financement de départ. L'Agence Régionale pour la Santé (ARS) et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) sont sensibles à cet engagement de départ.

L'ouverture du Pôle Santé est prévue le 19 novembre 2018.

La faculté de médecine d'Angers attribue deux internes, chacun un jour par semaine. Le premier est en fin d'études et envisage de s'installer au Pôle Santé. Le second est en 1^{ère} année d'internat, soit 7^{ème} année d'études, et réalisera les consultations en double au départ.

A l'occasion de la Nuit de l'Installation, Philippe LANDAIS et Michèle LEGESNE ont assuré la promotion du projet aux futurs médecins qui semblent intéressés.

Gérard EVRARD demande combien de praticiens interviendront au Pôle Santé.

Monsieur le Maire précise que les deux médecins du Centre de Santé, les docteurs Philippe LANDAIS, Michel BEZAULT, Daniel MOREAU et Michèle LEGESNE, les deux internes, soit cinq équivalent temps plein et deux infirmières travailleront au Pôle Santé.

Les patients pourront choisir le Pôle de Santé comme médecin traitant. Ce dernier touchera alors une dotation annuelle de 40 € par patient.

Catherine KOPP demande quel sera le rôle des infirmières cliniciennes.

Monsieur le Maire précise que les infirmières seront formées pour devenir infirmières de pratique avancée (IPA). Elles assureront la prise en charge complète de certaines pathologies chroniques, suivant les protocoles établis. Deux IPA exerceront au Pôle Santé.

Régis BREBION demande comment l'aiguillage des patients sera effectué.

Monsieur le Maire précise que le secrétariat et les infirmières détermineront si les pathologies nécessitent une visite rapide ou non. Le Pôle Santé sera ouvert de 8h à 20h, ce qui permettra de désengorger les urgences de l'hôpital en journée.

Christine CORMIER demande quand les Internes commenceront à exercer.

Monsieur le Maire l'informe qu'ils interviendront dès début novembre 2018.

Catherine KOPP demande si des visites au domicile des patients seront effectuées.

Monsieur le Maire précise que cela est prévu, mais pas pour tous les types de pathologie.

La création d'un Groupement Territorial de Professionnels de Santé (GTPS) est à l'étude pour réunir différentes spécialités (kinésithérapeute, sage-femme...) et orienter les patients vers le praticien le plus adapté.

Catherine KOPP souligne que la télémedecine offre la possibilité aux patients de ne plus se déplacer.

Monsieur le Maire l'informe que cela est valable dans certains domaines et reste lourd à mettre en place.

b) Représentants de la Commune au groupement

Suite à la création du groupement de commande La Ferté-Bernard, Cherré et Cherreau, le Conseil Municipal a désigné Catherine KOPP et Anne-Marie LE MAP comme représentantes de la Commune.

Les réunions du groupement se déroulant la journée, il est difficile pour les représentants de se rendre disponibles très rapidement.

Catherine KOPP rappelle qu'aucun conseiller ne proposait sa candidature.

Monsieur le Maire convient que la tenue des réunions en journée constitue un frein pour les élus en activité. Il insiste sur la nécessité d'être présent pour représenter la Commune.

Monique CAHU souligne que les Adjointes s'étaient mis en retrait afin de permettre aux conseillers de s'impliquer dans le projet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Anne-Marie LE MAP et Monique CAHU comme représentantes de la Commune au Groupement. Jannick NIEL remplacera Monsieur le Maire en cas d'absence.

5- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

6- COMMUNICATIONS

- Prochain Conseil Municipal : Le 14 novembre 2018 à 18 h 30
- Jannick NIEL rend compte de la réunion du Conseil Communautaire du 10 octobre 2018. Le compte-rendu sera transmis aux membres du Conseil Municipal dès réception. Il est également disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.
- Régis BREBION rend compte du Conseil Syndical du 11 octobre 2018 du Syndicat Mixte de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères de l'Est Sarthois (SMIRGEOMES).
- **Dates à retenir :**
 - Groupement de Commande Assurance : le 22 Octobre 2018 à 18 h 30
 - Groupement de Commande Santé : le 24 Octobre 2018 à 15 h
 - Groupement de Commande Assainissement : le 26 octobre 2018 à 15 h 30 à La Ferté Bernard
 - Commission bulletin municipal : le 25 octobre 2018 à 18 h 30
 - Commission animation (marché de Noël) : le 8 novembre 2018 à 17 h 30
 - Repas du CCAS offert aux habitants âgés de 70 ans et plus : le 10 Novembre 2018 à 12 h 30. Les Conseillers Municipaux sont invités à participer à la préparation du repas le 9 novembre à partir de 14 h à la Salle.
 - Exposition centenaire : du 11 novembre au 18 novembre 2018 (reste des permanences à assurer)
 - Commission d'Appel d'Offres retour analyse école : le 12 novembre 2018 à 11 h

TOUR DE TABLE

Auréli MEUSNIER informe le Conseil Municipal du renouvellement de l'opération de récupération de papier au profit de l'Association des Parents d'Elèves. Une benne à papier sera installée le 11 mars 2019. Afin de commencer la collecte dès maintenant, une corbeille est mise à disposition à l'entrée de l'école, tous les vendredis de 16 h à 17 h.

Christine CORMIER signale que la Commission communautaire Sports s'est réunie pour poursuivre la réflexion sur la piscine. Le projet actuel s'oriente vers la construction d'une piscine couverte à la place de la piscine d'été, et vers la démolition de la piscine couverte actuelle. Cette nouvelle piscine serait constituée d'un bassin de nage comportant 5 couloirs et d'un bassin d'activités de 190 m² avec une zone de jeux, un espace bien-être.

Au niveau des statuts, deux possibilités se présentent :

- soit un transfert de compétence, qui s'accompagne d'un transfert du personnel,
- soit une prise de compétence, le projet portant sur une construction neuve. Dans ce cadre, le personnel aura le choix de son employeur.

Catherine KOPP demande dans quel délai le projet sera réalisé. Christine CORMIER répond que la durée de réalisation prévue est de 4 à 5 ans.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux, avec la démolition de la piscine couverte actuelle est estimé à 13 millions d'euros. Il est nécessaire de chercher des subventions.

Jannick NIEL souligne que la plus grande vigilance devra être portée sur les compétences du maître d'œuvre et la qualité de la construction.

Monique CAHU informe le conseil municipal qu'un kiosque à livres, réalisé par les Services Techniques, est installé devant l'école. Tout le monde peut prendre un livre pour le consulter sur place, l'emprunter ou déposer à son tour de nouveaux livres.

Françoise PANCHER précise que l'état des livres sera régulièrement vérifié.

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 21 H 05.**